

<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: right; font-size: small;">Envoyé en préfecture le 29/07/2021 Reçu en préfecture le 29/07/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210720-CC_111_2021-DE</p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 20 juillet 2021</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 22 Suppléant : 1 Absents : 9 Pouvoirs : 7 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 111/2021</b></p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, à Chêne-en-Semine, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD.</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 13 juillet 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Corinne GUISEPPIN, Florence POZZO, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET. Messieurs Michel BOTTERI, André BOUCHET, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Vincent DUTOIT, Jean-Paul FORESTIER, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, François SÈVE.</p> <p><b>Suppléants :</b> Christian VERMELLE représenté par Dominique THEVENET.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Carole BRETON à Bernard REVILLON ; David BANANT à Paul RANNARD ; Alain LAMBERT à Paul RANNARD ; Laetitia COCATRIX à André BOUCHET ; Emmanuel GEORGES à André BOUCHET ; Hervé BOUÉDEC à Sylvie TARAGON ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p><b>Absents :</b> Frédérique AURELLE, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Gilles CALLET, Pascal COULLOUX, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Gilles PILLOUX, Bernard THIBOUD.</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.</p>

**OBJET : FINANCES – Budget Annexe Maisons de Vie 1 et 2- Conclusion d'un prêt de 70 962.47 €**

Vu l'article L 2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CC 76/2021 en date du 13 avril 2021 portant sur le vote du Budget annexe Maison de Vie 2021

Considérant que le budget annexe Maisons de Vie 1 et 2 supporte des projets de travaux pour l'installation de dispositifs de climatisation sur les locaux portant les dénominations : Centre de l'œil, le multi accueil « Les petits Lutins », ainsi que la salle commune des résidents de la Maison de vie, le Président explique qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le Président rappelle ci-dessous le plan de financement de l'installation de la climatisation aux Maisons de vie 1 et 2 de la Semine tel que :

Projet de climatisation aux Maisons de vie 1 et 2	
Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Maitrise d'œuvre 11 520 €	
Climatisation centre de l'œil MV 2 41 489.72 €	
Climatisation Multi accueil MV1 28 443.37 €	Fonds propres 17 740.60 €
Climatisation salle commune MV 1 7250 €	Emprunt 70 962.49 €
<b>Total des dépenses 88 703.09 €</b>	<b>Total des recettes 88 703.09 €</b>

Une consultation de prêt auprès des organismes financiers a donc été organisée sur un montant totale de 70 962.47 €

Le Président indique que le Crédit Agricole des Savoie propose les conditions suivantes :

Conditions financières	Budget Maisons de vie
Montant emprunté	<b>70 962.47 €</b>
Durée (en mois)	60 mois ou 5 ans
Périodicité de remboursement	Semestrielle
Montant des intérêts	586.76 €
Taux Fixe sur 5 ans	0.30 %
Déblocage du prêt avant le	15/11/2021
1 <sup>ère</sup> échéance	20/04/2022
Frais de dossier	150.00 €
Catégorie	Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE** la proposition du vice-président concernant le prêt cité en objet  
**AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds avec le Crédit Agricole des Savoie  
**DIT** que les crédits sont inscrits au compte 1641 du Budget annexe Maisons de vie 2021

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*